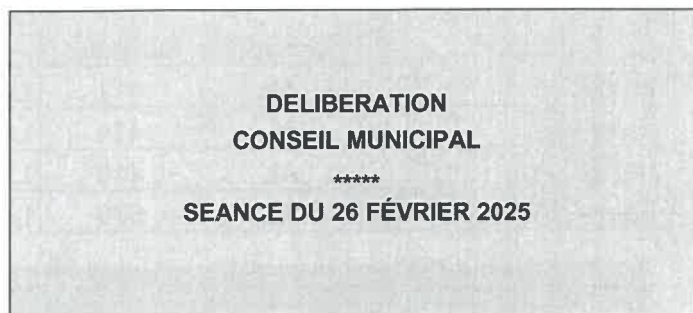




Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
22	16	16 +5

Date de convocation
20 février 2025

Date d'affichage
20 février 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-six février à dix-huit heures trente minutes, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en conseil municipal dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Nicolas MENNETRIER**, maire.

Présents : Christine ROBILLARD, Robert BESANÇON, Marie-Laure HRVOJ, Pascal GENET, Jean-Yves BRUNEAU, Liliane VOYARD, Denis PHILIPPE, Valérie PELLERIN, Annie SALAMI, Laurent JÉROME, Urbain VELUT, Véronique STOLTZ, Sophie MENZIN, Vincent BLANCHOT, Monique SIMON.

Représentés : Laurence FOURNIER représentée par Robert BESANÇON, Géraldine PÉRÉE représentée par Valérie PELLERIN, Anne-Josèphe CHARLOT représentée par Annie SALAMI, Bruno LÉOTIER représenté par Marie-Laure HRVOJ, Julien SEYSSEL représenté par Pascal GENET.

Absent : Marcel CHRISTEL

Denis PHILIPPE a été nommé secrétaire de séance.
Stéphanie KUSTERMANN, DGS, est désignée secrétaire auxiliaire.

Objet : Intégration de parcelles dans le régime forestier

N° de délibération : 20250203

M. Besançon expose :

La commune de Saint-Lyé est propriétaire de parcelles boisées ou à boiser sur son finage. Elle souhaite désormais que ces biens relèvent du régime forestier (gestion par l'Office National des Forêts).

Ainsi en vertu des lois en vigueur et notamment les articles L211.1 et suivants du nouveau code forestier, la commune demande l'application du régime forestier sur les parcelles cadastrales suivantes :

- Les parcelles AL411, 414, 415 et 679 d'une surface totale de 1 ha 54 a 59 ca. Ces parcelles étaient louées à un exploitant agricole. Celui-ci ayant fait valoir ses droits à retraite, ces parcelles ont fait l'objet d'une mise en concurrence pour l'attribution d'un bail rural. Le seul candidat intéressé s'est finalement désisté. (délibération du 10 juin 2024). Ces parcelles pourront faire l'objet de plantation de peupliers.

Commune de situation	section	parcelle	lieu-dit	contenance
Saint-Lyé	AL	411	La Grande Pâtur	15 a 73 ca
Saint-Lyé	AL	414	La Grande Pâtur	15 a 73 ca
Saint-Lyé	AL	415	La Grande Pâtur	15 a 89 ca
Saint-Lyé	AL	679	La Grande Pâtur	1 ha 7 a 73 ca



- La commune a fait l'achat en 2024 de ces parcelles. (surface totale 65 a 73 ca)

Commune de situation	section	parcelle	lieu-dit	contenance
Saint-Lyé	AL	227	La Noue Goubault	30 a 49 ca
Saint-Lyé	AL	225	La Noue Goubault	29 a 86 ca
Saint-Lyé	AL	223	La Noue Goubault	5 a 38 ca



- Les parcelles AL 705 et 708 pour une surface totale de 41 031 m²

Commune de situation	section	parcelle	lieu-dit	contenance
Saint-Lyé	AL	705	La Grande Pâtur	3 ha 86 a 63 ca
Saint-Lyé	AL	708	La Grande Pâtur	23 a 68 ca



Le conseil, entendu cet exposé et après en avoir délibéré :

ACCEPTE l'application du régime forestier sur les parcelles mentionnées ci-dessus ;

AUTORISE monsieur le maire à signer tous engagements avec l'ONF concernant ces parcelles.

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participants</i>
16	21	21	0	0	0

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme

Denis PHILIPPE
Secrétaire



Nicolas MENNETRIER
Maire

